

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

Un projet de règlement intitulé **RÈGLEMENT NUMÉRO 414-14 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE RÉVISÉ ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-11.**

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil révisé qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

Ce code énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite qui doivent guider les membres du conseil. Les valeurs et les règles énoncées dans ce code concernent, notamment : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens, la loyauté, la recherche de l'équité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la municipalité, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'après-mandat, l'abus de confiance et malversation ainsi que les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la Maison des aînés, le lundi 3 mars 2014 à 19h.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau de la municipalité, situé au 274, rue St-Jean-Baptiste, du lundi au jeudi entre 9h et 12h et 13h et 16h.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 10^e jour du mois de février 2014.



Paul St-Louis

Directeur général/Secrétaire-trésorier